

27. Secteur :	Services d'affaires et services environnementaux – Examen, certification et classification de matières premières agricoles et d'animaux vivants (<i>nong chuk san mul</i>)
Type de réserve :	Traitement national (articles 8.3 et 9.2) Présence locale (article 9.5)
Description :	Commerce transfrontières de services et investissement La Corée se réserve le droit d'adopter ou de maintenir toute mesure visant l'examen, la certification et la classification de matières premières agricoles et de produits d'animaux vivants.